

Attestation

Le montant global des rémunérations et avantages en nature (hors indemnité de départ) versés aux dix personnes les mieux rémunérées par Vivendi SA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'établit à :

12 334 829 euros.

Paris, le 22 février 2013



P/Le Président du Directoire,
Le Directeur Juridique Groupe,
Frédéric Crépin

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice 2012, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées (hors indemnité de départ) déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à :

12 334 829 euros.

est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Paris - La Défense, le 22 février 2013

Les Commissaires aux comptes

KPMG SA

Ernst & Young et Autres